Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 46 (2019)
Heft: 4

Artikel: L'âge de la retraite en question
Autor: Peter, Theodora
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912773

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'âge de la retraite en question

Après des années de débats, une percée politique a eu lieu le 19 mai. Le peuple suisse a en effet accepté la réforme fiscale des entreprises combinée à une aide financière pour l'AVS. Malgré cette trêve, une nouvelle réforme attend la sécurité sociale en Suisse.

Succès dans les urnes pour le ministre des finances Ueli Maurer (UDC): il a défendu le «marchandage» face aux vives objections de son parti. Photo Keystone

THEODORA PETER

La loi relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) était considérée comme un objet central de la législature qui s'achève. Les opposants critiquaient un «marchandage», le projet liant deux thèmes matériellement non apparentés: la fiscalité et l'AVS. Pour sa part, le ministre des finances Ueli Maurer (UDC) vantait les avantages du paquet fiscal, exemple type du compromis helvétique. Grâce à celui-ci, les pertes fiscales prévues seront compensées par un «cadeau» de deux milliards de francs à l'AVS. Le peuple a fini par accepter la solution du Parlement: 66,4 % des votants ont dit oui dans les urnes, un résultat bien plus net que prévu. Les citoyens semblent avoir voulu mettre fin à des années de blocage. Pour rappel, tant la réforme de l'imposition des entreprises III que le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» avaient été rejetés successivement en 2017.

Fin d'un régime fiscal décrié dans le monde entier

Avec la réforme de l'imposition des entreprises, la Suisse abroge un régime fiscal décrié dans le monde entier. Sans cela, elle se serait retrouvée en 2020 sur la liste noire de l'UE. Concrètement, l'enjeu est l'abolition de privilèges spéciaux accordés à près de 24 000 holdings et autres sociétés spéciales dont le siège se trouve en Suisse. À l'avenir, toutes les entreprises seront imposées de la même manière. Les sociétés nationales verront leur facture s'alléger, tandis que celles qui étaient privilégiées devront payer plus. Pour qu'elles restent en Suisse, la loi crée de nouvelles incitations, acceptées au plan international, comme la «patent box». Grâce à celle-ci, une partie des bénéfices provenant des inventions bénéficiera d'une imposition réduite. Globalement, la réforme devrait entraîner des pertes fiscales de l'ordre de deux milliards de francs pour la Confédération et les cantons.

Nouvelle réforme avec relèvement de l'âge de la retraite des femmes

En contrepartie, l'AVS profite d'un apport financier urgent, financé par les caisses fédérales et par une hausse des contributions des salariés et des employeurs. Mais ce «cadeau» de deux milliards ne lui permettra que de reprendre son souffle. Le Conseil fédéral estime qu'il manquera en effet 23 milliards de francs d'ici 2030. La coupable est l'évolution démographique: ces dix prochaines années, tous les baby-boomers atteindront l'âge de la retraite.

Avant même la votation RFFA, le Conseil fédéral planchait donc sur une nouvelle réforme de l'AVS. Il s'agit de la stabiliser financièrement en relevant le taux de la TVA de 0,7 %. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est aussi prévue. Les syndicats s'y opposent. Il faudra cependant attendre la fin de l'été pour que le Conseil fédéral présente les détails de la nouvelle réforme. Le camp bourgeois exige pour sa part des mesures plus poussées, notamment une retraite à 66 ans pour tous.